

RAPPORT FINANCIER

EXERCICE 2017

Ce rapport a été rédigé afin de répondre aux obligations de l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

SOMMAIRE

Les grands équilibres budgétaires et financiers	p. 4
Les ressources	p. 6
Les dépenses	p. 8
L'autofinancement	p. 11
La dette	p. 12
Les ratios obligatoires	p. 14
Lexique	p. 15

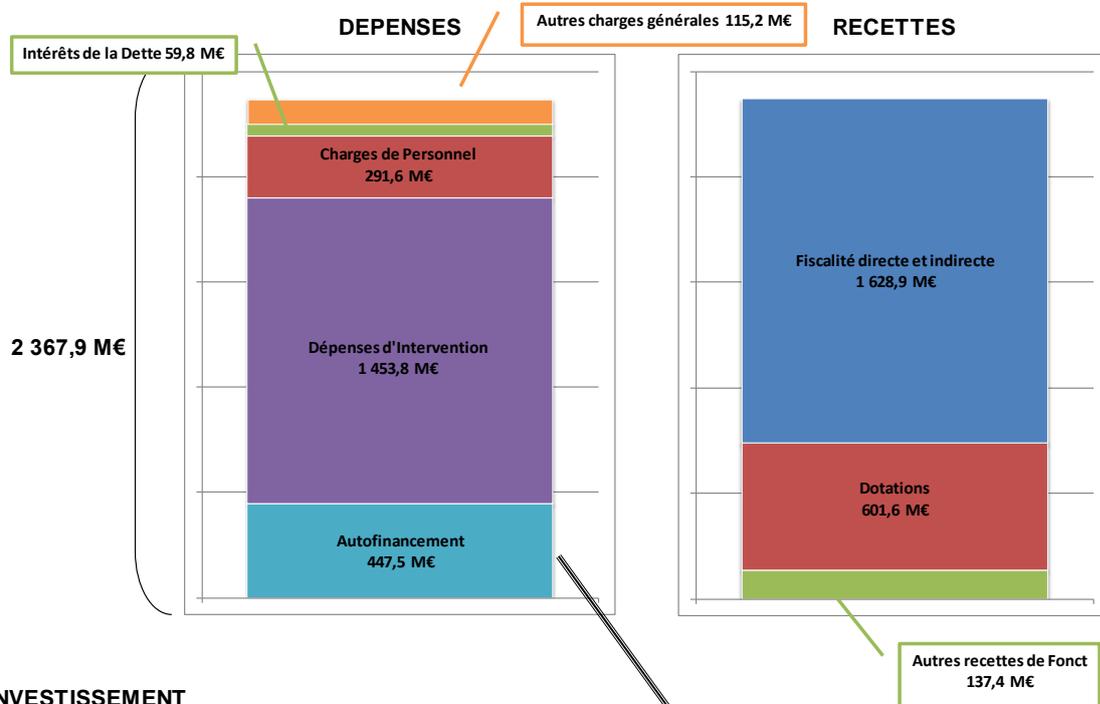
EVOLUTION DES GRANDS EQUILIBRES DE 2015 A 2017

	EN M€	2015	2016	2017
FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 983,030	1 963,845	2 367,902
	Fiscalité avec pouvoir de taux	273,268	283,278	236,369
	Fiscalité sans pouvoir de taux	975,575	1 001,146	1 392,496
	Dotations	649,034	609,227	601,608
	Autres recettes	85,154	70,194	137,429
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1627,711	1600,145	1920,414
	Dépenses d'interventions	1234,237	1225,034	1453,756
	Charges de Personnel	281,088	281,907	291,585
	Charges de la dette	71,624	60,892	59,834
	Autres charges générales	40,762	32,313	115,239
INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT	383,608	331,534	352,975
	FCTVA	33,814	32,639	49,673
	DRES	64,096	64,096	64,096
	Autres recettes	63,579	54,863	67,578
	Emprunts (hors opérations de gestion active de la dette)	222,119	179,936	171,628
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	742,991	720,147	801,895
	Dépenses d'interventions	582,681	550,544	602,544
	Remboursement en Capital dette régionale (hors opérations de gestion active de la dette)	140,415	151,703	161,578
	Remboursement en Capital dette PPP	10,319	11,661	12,544
	Autres charges générales	9,576	6,240	25,229
TOTAL	RECETTES TOTALES	2366,638	2295,379	2720,877
	DEPENSES TOTALES	2370,703	2320,293	2722,309
SOLDES FINANCIERS	Epargne Brute	355,319	363,699	447,488
	Epargne Nette	204,584	200,335	273,365
	Résultat courant de l'Exercice	-4,065	-24,913	-1,433
	Résultat de Clôture (1)	88,146	63,232	62,189
	Résultat disponible après intégration des restes à réaliser	87,731	63,232	62,189

(1) y compris le résultat lié au transfert de compétence Chambley, réintégré au résultat 2016 (+ 388 967,56 €) lors du BS 2017.

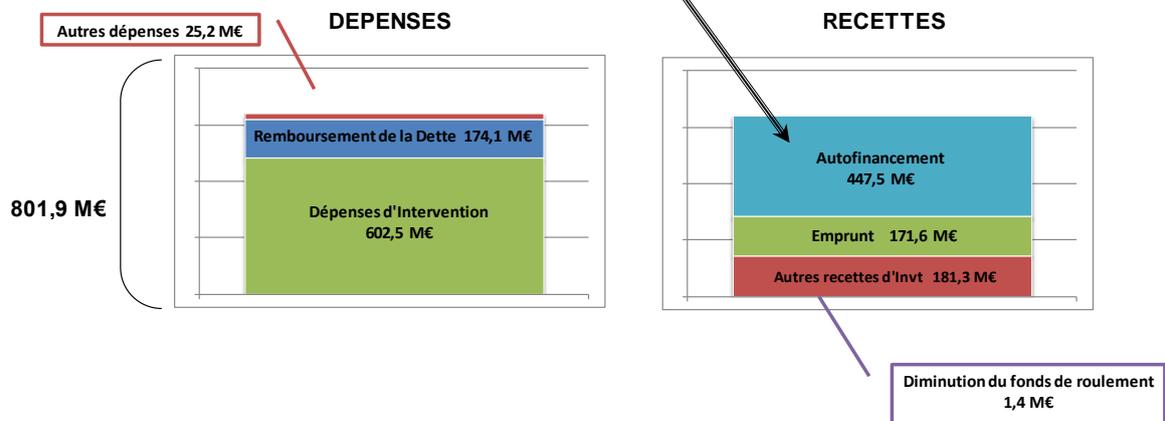
EQUILIBRE FINANCIER AU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

FONCTIONNEMENT



INVESTISSEMENT

(hors opérations de gestion active de la dette)



EVOLUTION DES RESSOURCES DU CONSEIL REGIONAL

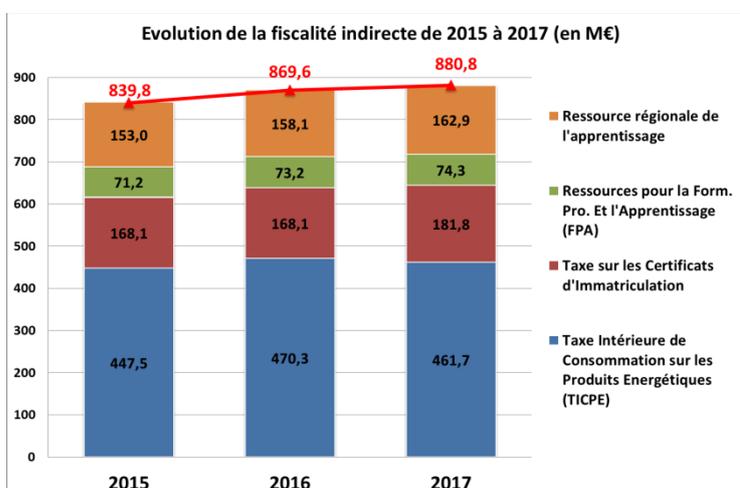
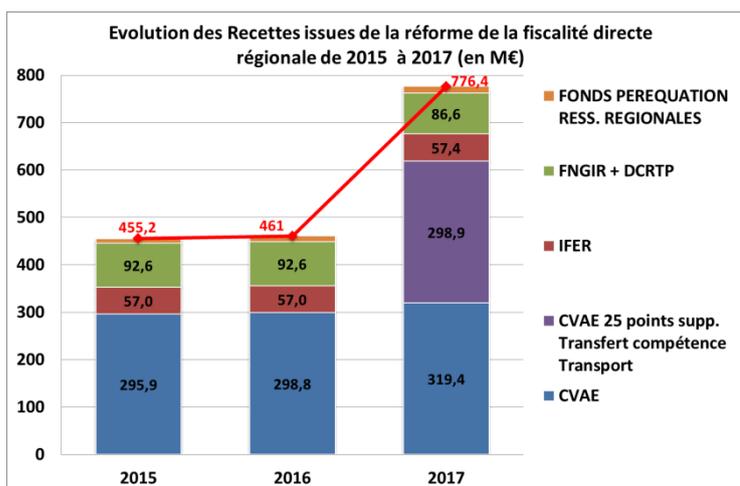
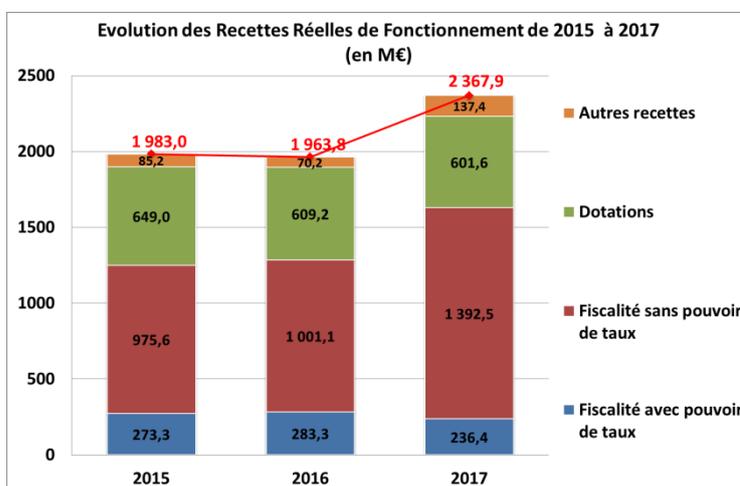
■ Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élevèrent en 2017 à 2 367,9 M€, en hausse de 20,6 % par rapport à l'exercice précédent (1 963,8 M€).

Cette progression résulte toutefois principalement de la nouvelle répartition entre les différents niveaux de collectivités locales du produit de la CVAE, laquelle est intervenue au 1^{er} janvier 2017 : les Régions perçoivent désormais 50 % de la CVAE (contre 25 % préalablement), afin de financer les compétences transférées dans le cadre de la loi NOTRe, c'est-à-dire les transports interurbains et les transports scolaires. Les 25 points supplémentaires de CVAE représentent un montant de 298,9 M€ en 2017, soit une ressource globale de CVAE de 618,3 M€ au cours de l'exercice écoulé.

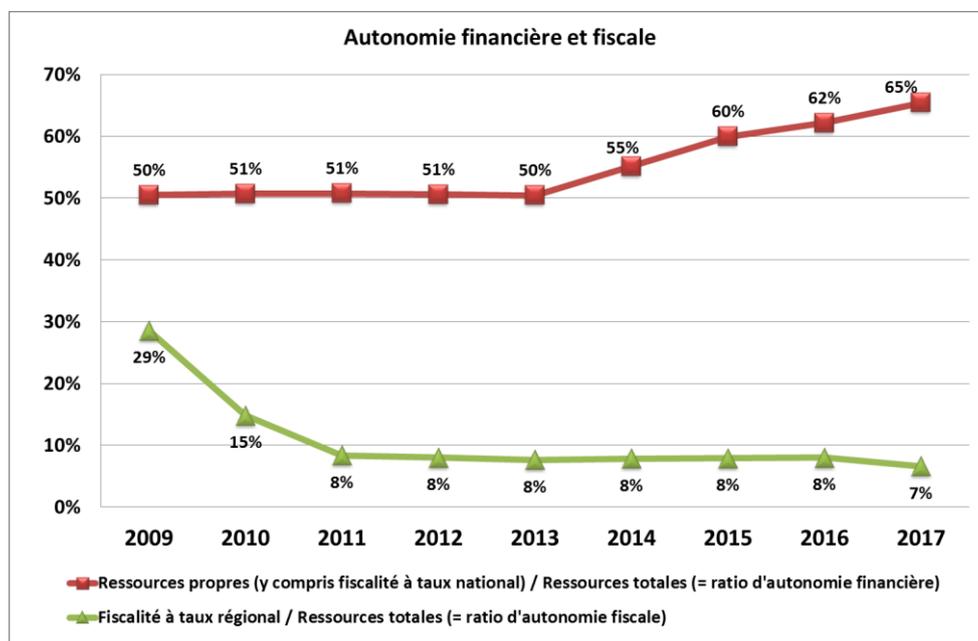
La part des dotations dans les recettes de fonctionnement de la collectivité continue de décroître (25,4 % en 2016, contre 31 % en 2016), du fait de l'attribution d'une part supplémentaire de CVAE, mais aussi de la contribution de la Région Grand Est au redressement des finances publiques : la collectivité a subi en 2017 une nouvelle diminution de la part forfaitaire de sa DGF, à hauteur de 39,8 M€, soit une baisse cumulée de près de 136 M€ sur la période 2014-2017.

Les ressources issues de la fiscalité indirecte ont progressé de 1,3 % entre 2016 (869,6 M€) et 2017 (880,8 M€). Cette hausse s'explique essentiellement par le dynamisme du produit de la taxe sur les certificats d'immatriculation (+ 8,2 %). Il convient de rappeler à ce sujet que la convergence progressive des tarifs est mise en œuvre depuis début 2017, avec comme objectif un tarif unique de 42 € par cheval vapeur sur l'ensemble du territoire régional au 1^{er} janvier 2019. Mais la progression de la fiscalité indirecte est aussi liée au dynamisme de la ressource régionale pour l'apprentissage (+ 3,1 %), laquelle est attribuée à la Région depuis 2015, en substitution de plusieurs ressources précédemment dédiées au financement de l'apprentissage (notamment des dotations).



EVOLUTION DES RESSOURCES DU CONSEIL REGIONAL (suite)

■ L'autonomie financière et fiscale du Conseil Régional



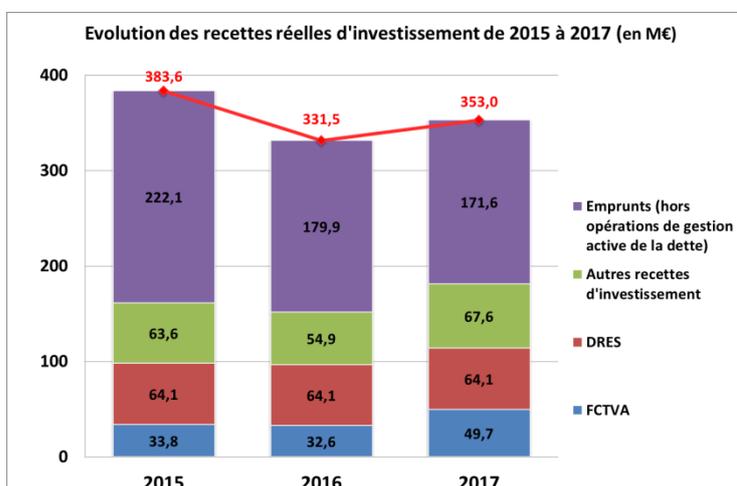
Le **ratio d'autonomie financière**, défini par la Loi organique du 29 juillet 2004 relative à l'autonomie financière des collectivités territoriales, rapporte les ressources propres de la Région (y compris des ressources fiscales dont les taux sont fixés nationalement, telles la CVAE ou l'IFER) à ses ressources totales (hors emprunt). Le ratio progresse depuis 2013 du fait de l'attribution de nouvelles ressources fiscales aux Régions, dont les 25 points supplémentaires de CVAE attribués depuis 2017 aux Régions en raison de l'évolution de leurs compétences en application de la loi Notre.

Le **ratio d'autonomie fiscale** a, quant à lui, été déterminé en ne prenant en compte que la dernière recette fiscale sur laquelle le Conseil régional dispose encore d'un pouvoir de taux, à savoir la taxe sur les certificats d'immatriculation (les tarifs de la TICPE Grenelle correspondant en effet aux tarifs plafonds autorisés par la Loi). Ce ratio, qui mesure par conséquent beaucoup plus finement l'autonomie dont dispose la Région Grand Est sur le plan financier, s'élève en 2017 à 7 %, soit un niveau en retrait par rapport à celui constaté depuis plusieurs années.

■ Les recettes d'investissement

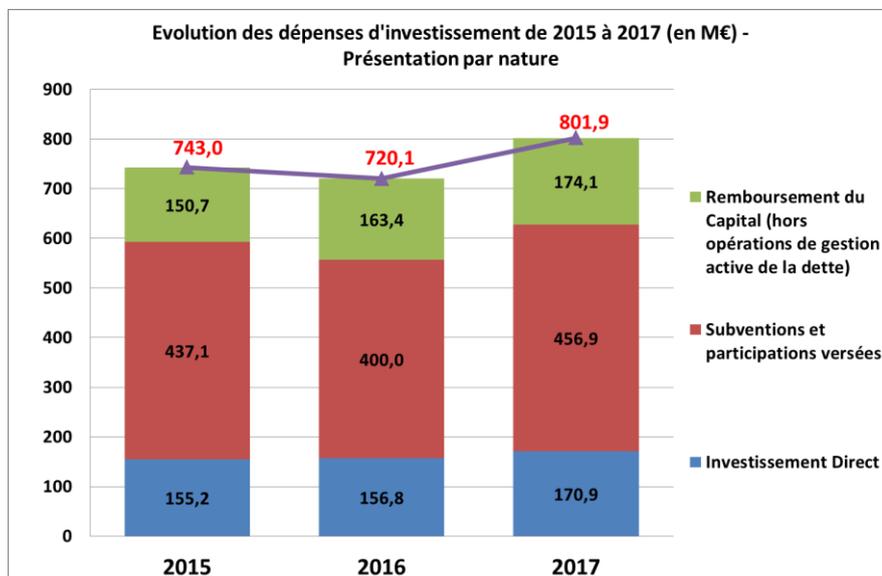
Les recettes d'investissement hors emprunt s'établissent à 181,3 M€ en 2017, contre 151,6 M€ en 2016. Cette hausse s'explique à la fois par l'augmentation des recettes liées à la nouvelle programmation des fonds européens, et du FCTVA (en raison des versements liés aux dépenses constatées en 2015 en Lorraine et Champagne-Ardenne, qui représentent 23,1 M€, s'ajoutant exceptionnellement au FCTVA portant sur les dépenses 2016 de la Région Grand Est, d'un montant de 26,6 M€).

L'emprunt mobilisé s'élève à 171,6 M€ en 2017, soit un montant équivalent à celui de l'amortissement de la dette : l'endettement net est donc nul sur l'exercice écoulé.



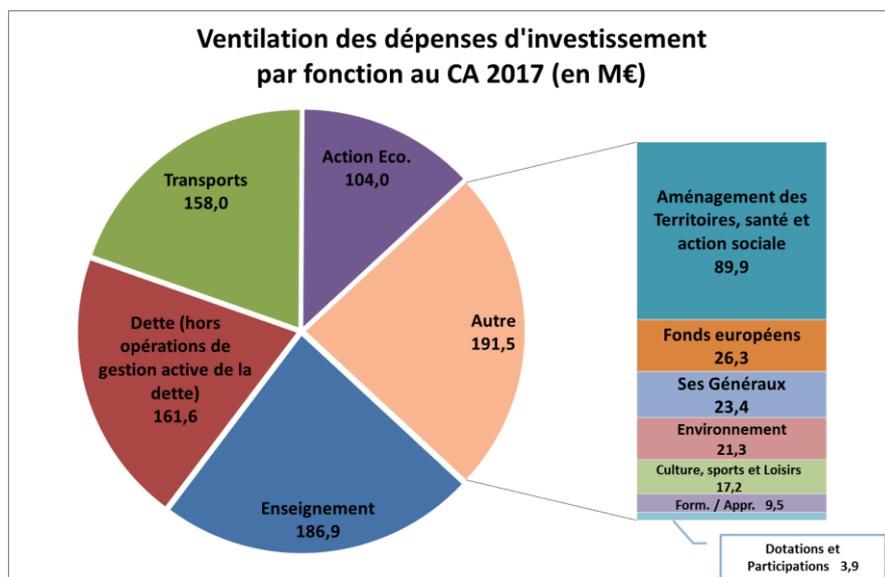
EVOLUTION DES DEPENSES DU CONSEIL REGIONAL

▪ Les dépenses d'investissement



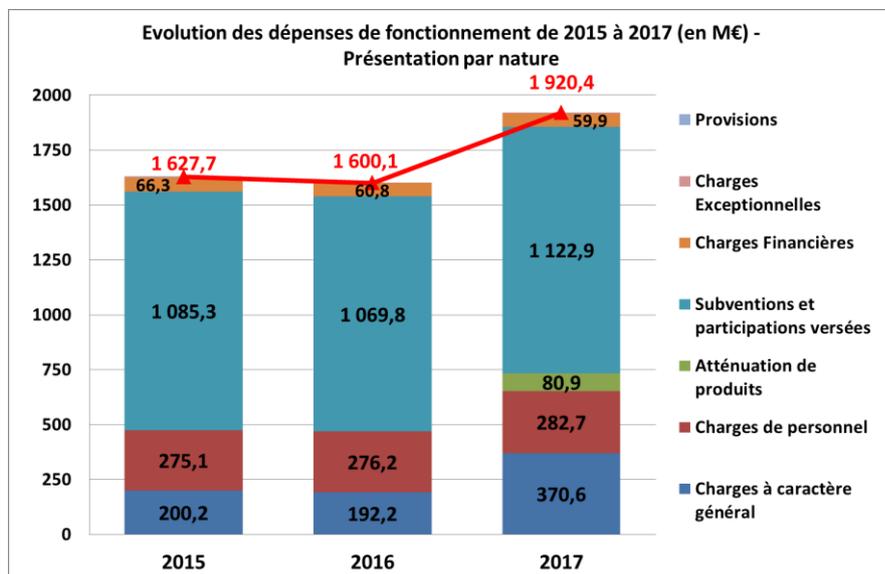
Les dépenses d'investissement s'élèvent en 2017 à 801,9 M€, en progression de 11,4 % par rapport à celles réalisées l'année précédente. La hausse s'observe notamment au niveau des subventions et participations versées (+ 14,2 % au cours de la période), principalement en matière d'aménagement des territoires et d'action économique.

L'enseignement constitue toujours en 2017 le premier poste de dépenses régionales d'investissement, représentant 23,3 % des dépenses totales. Une forte progression des dépenses d'action économique est par ailleurs observée entre 2016 (63,6 M€) et 2017 (104 M€) : pour mémoire, un fonds de soutien exceptionnel a été créé en loi de finances pour 2017, destiné à renforcer les dépenses régionales consacrées au développement économique. Le versement de la dotation maximale allouée à chaque Région était toutefois conditionné à une augmentation a minima équivalente des dépenses liées à l'action économique constatées sur la fonction 9 (investissement et fonctionnement cumulés) entre 2016 et 2017. Concernant le Grand Est, la hausse de ses dépenses liées au développement économique s'élevant à 47,4 M€ au cours de la période considérée, la Région a pu percevoir l'intégralité de sa dotation, soit 35,5 M€.



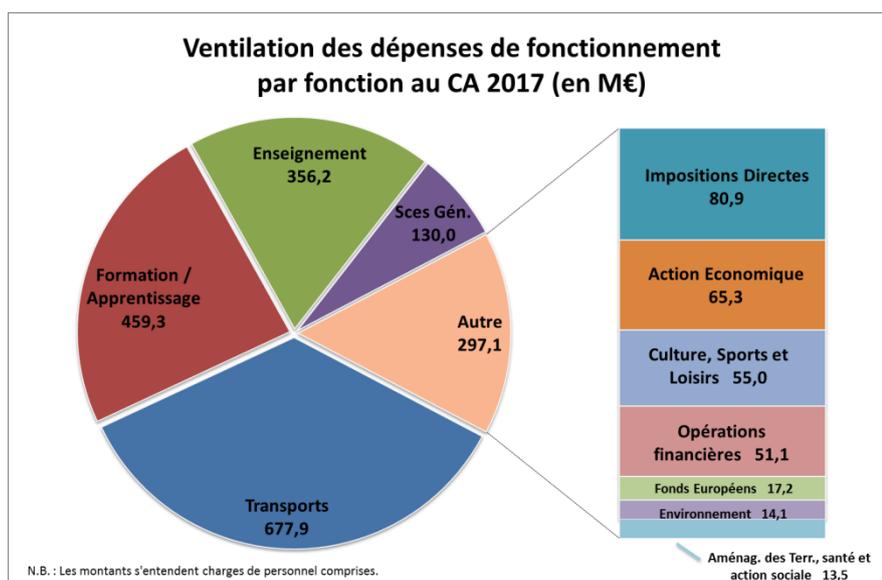
EVOLUTION DES DEPENSES DU CONSEIL REGIONAL (suite)

▪ Les dépenses de fonctionnement



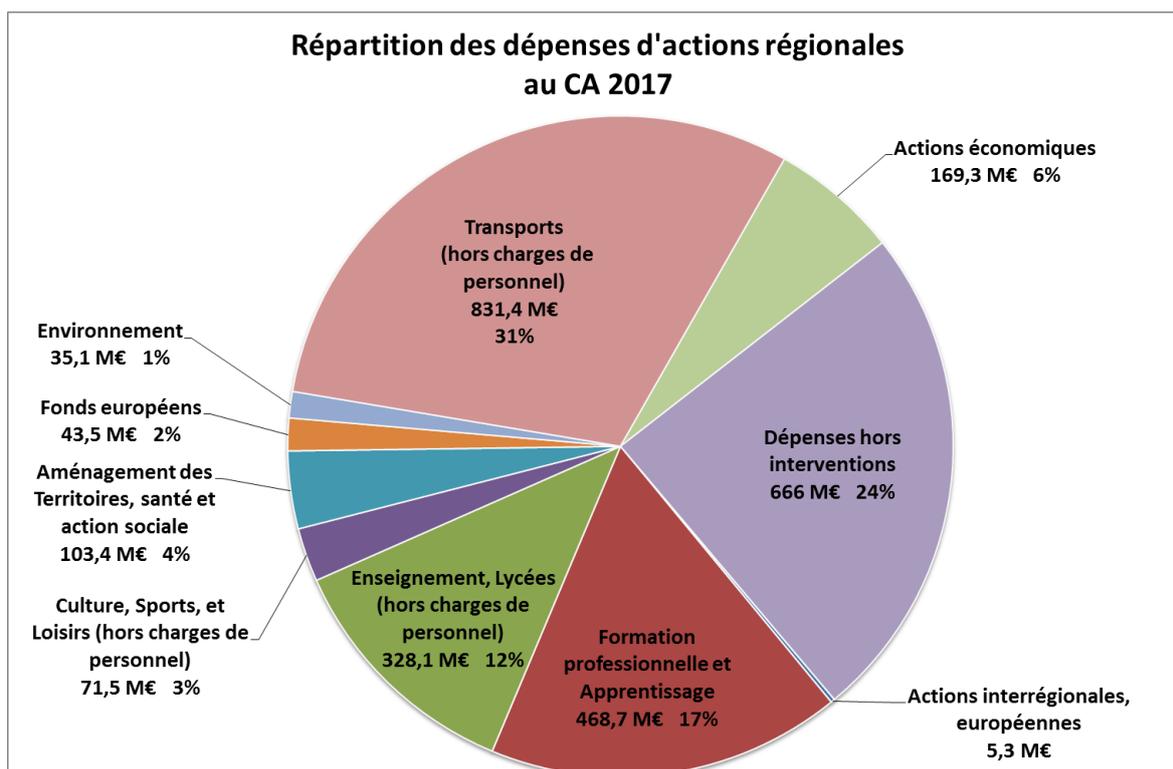
Les dépenses de fonctionnement de la Région ont augmenté de 20 % entre 2016 et 2017. Cette hausse est toutefois principalement liée au transfert des transports scolaires et interurbains, la Région assurant la gestion de ces compétences depuis le 1^{er} janvier 2017. Ce transfert de compétences explique également les évolutions observées au niveau de la ventilation des dépenses par nature (les charges correspondantes étant comptabilisées au niveau des postes « charges à caractère général » et « atténuations de produits »). Il impacte par ailleurs la ventilation des dépenses par fonction, les transports représentant désormais 35,3 % des dépenses de fonctionnement de la Collectivité, contre 27,6 % en 2016.

Les dépenses consacrées aux transports, à la formation professionnelle et à l'apprentissage et à l'enseignement (lycées et enseignement supérieur) représentent toujours une part prépondérante des dépenses de fonctionnement du Conseil Régional : ces trois compétences majeures représentent ainsi en cumulé 77,8 % du budget de fonctionnement de la collectivité en 2017, contre 79,1 % en 2016.

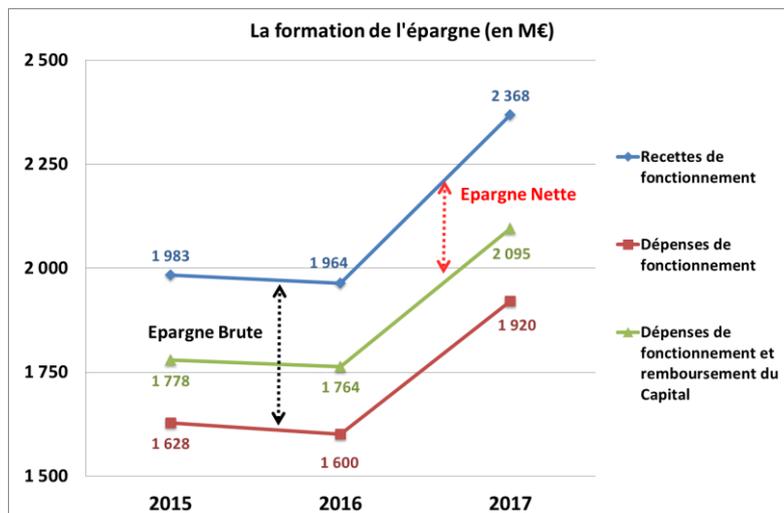


EVOLUTION DES DEPENSES DU CONSEIL REGIONAL (suite)

▪ Les dépenses d'actions régionales



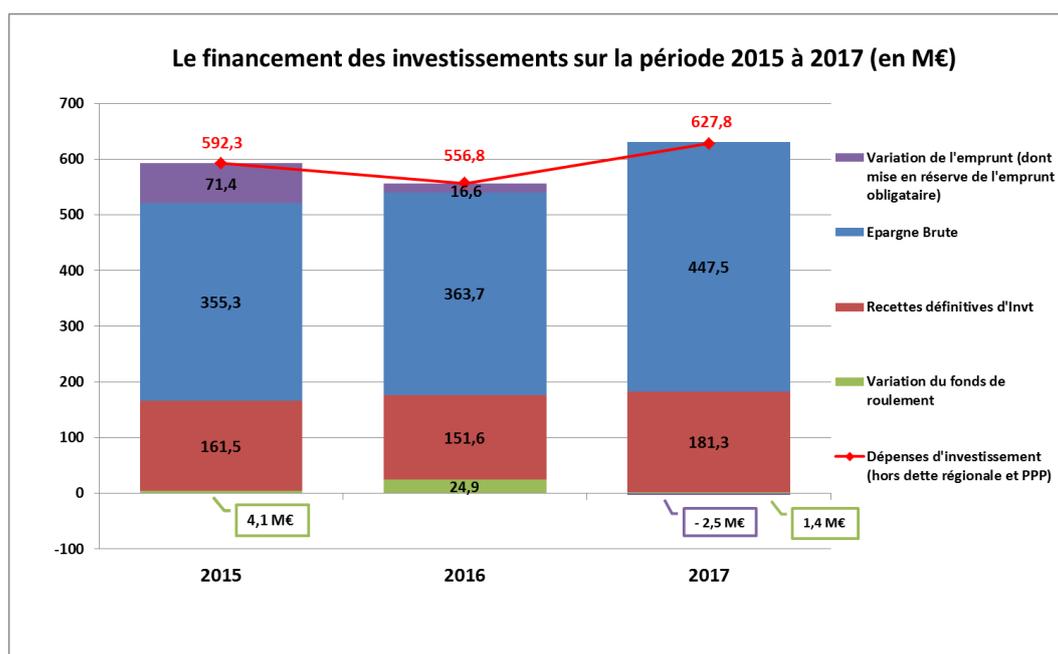
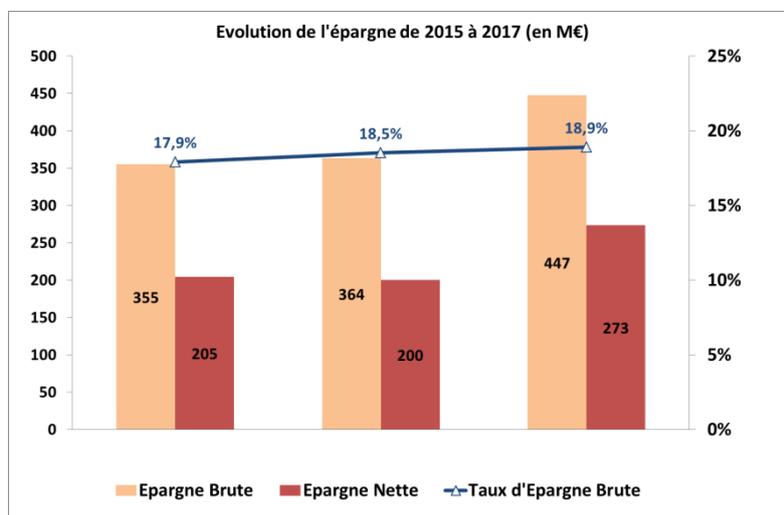
L'AUTOFINANCEMENT



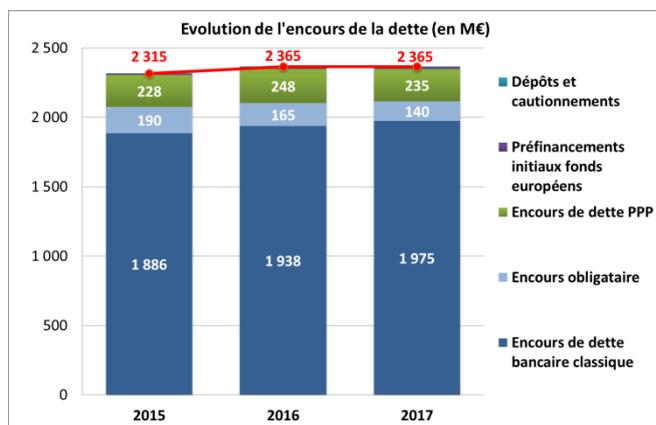
L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Elle permet de financer les dépenses d'investissement de la Collectivité.

L'épargne brute dégagée en 2017 par la Région Grand Est (447,5 M€) est en forte progression par rapport à celle observée l'année précédente (363,7 M€). Une nouvelle amélioration du taux d'épargne brute est également observée, ce dernier passant de 18,5 % en 2016 à 18,9 % en 2017, étant rappelé qu'en la matière, la Région a pour objectif de se rapprocher à terme d'un taux de 20 %.

L'épargne nette apparaît également en forte progression au cours de la même période, la hausse du remboursement en capital ayant été assez limitée entre 2016 et 2017.

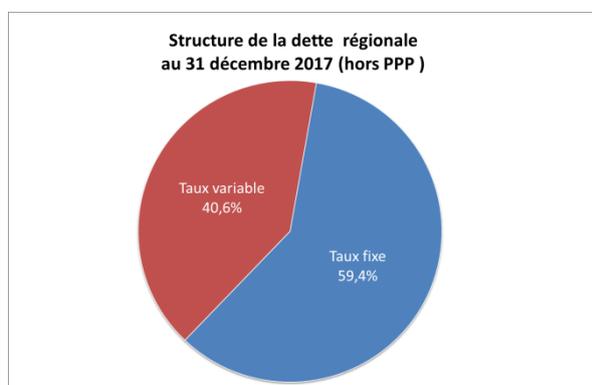


LA DETTE REGIONALE



L'encours de la dette de la Région s'élève, à fin 2017, à 2 365 M€, soit un niveau équivalent à celui constaté un an auparavant, le montant de l'amortissement de la dette ayant en effet été équivalent à celui de l'emprunt mobilisé (171,6 M€, hors mise en réserve de l'emprunt obligataire) au cours de l'exercice écoulé.

■ La structure de la dette



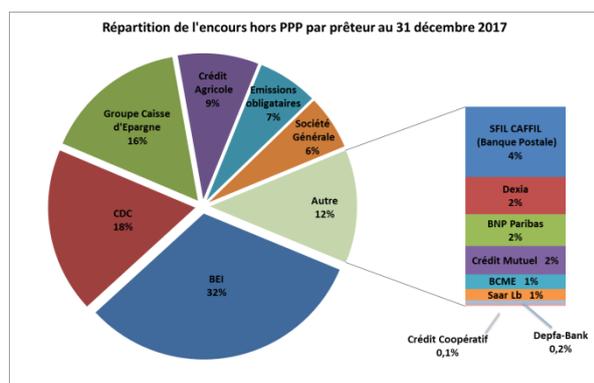
RISQUE CROISSANT

	1	2	3	4	5	6
A	96,5%					
B	2,9%					
C						
D						
E						
F						0,6%

A fin 2017, l'encours de la dette de la Collectivité est majoritairement positionné sur des taux fixes (59,4 % de l'encours total, hors PPP), contre 40,6 % sur des taux variables, soit une répartition similaire à celle observée au cours des deux exercices précédents.

Au regard de la « Charte Gissler », 96,5 % de la dette régionale est classé à fin 2017 dans la catégorie la moins risquée (1A), c'est-à-dire positionnée sur des taux fixes ou variables sur indice zone euro, soit une part en hausse par rapport à 2016. 2,9 % de l'encours de la dette est répertorié sur des formules simples et sans effet de levier. Enfin, un encours d'un montant de 13,153 M€, contre 15,487 M€ à fin 2016, est répertorié 6F (encours en devises).

■ La répartition par prêteur

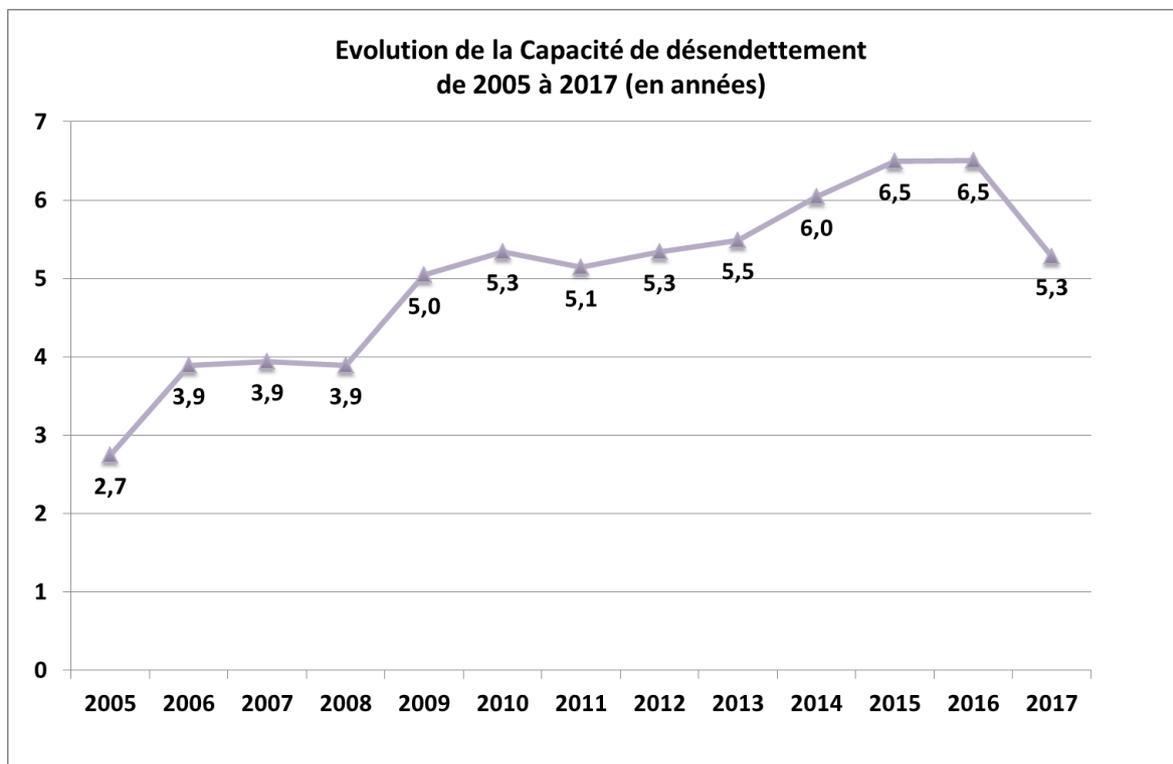


Le Conseil régional dispose d'un panel diversifié de partenaires financiers, avec une part de 50 % pour les prêteurs institutionnels, comme en 2016.

La BEI et la CDC, les deux principaux partenaires financiers de la Collectivité, conservent une part dans l'encours de la dette régionale en 2017 quasi identique à celle de 2016, tandis que la part de la Caisse d'Epargne progresse d'un point au cours de la même période.

LA DETTE REGIONALE (suite)

▪ *L'évolution de la capacité de désendettement*



La capacité de désendettement exprime la durée théorique nécessaire pour rembourser intégralement l'encours de la dette en y consacrant la totalité de l'épargne brute.

Du fait de la stabilité de l'encours de la dette entre 2016 et 2017, conjuguée à une progression de l'épargne brute au cours de la même période, la capacité de désendettement de la Région Grand Est apparaît en nette amélioration, passant de 6,5 années en 2016 à 5,3 années en 2017.

LES RATIOS OBLIGATOIRES

Renseignement statistique :

Population Régionale = 5 679 877 habitants.

RATIO	2017
Dépenses Réelles de Fonctionnement/Population <i>Mesure de service rendu</i>	338 €
Produit des Impositions Directes / Population <i>Mesure de l'importance du produit fiscal émanant du contribuable régional</i>	132 €
Recettes Réelles de Fonctionnement / Population <i>Mesure des moyens financiers récurrents</i>	417 €
Dépenses d'Équipement Brut / Population <i>Mesure de l'effort d'équipement</i>	105 €
Encours de la Dette Régionale (PPP inclus) / Population <i>Mesure de l'ampleur de l'endettement</i>	416 €
Dotation Globale de Fonctionnement / Population <i>Mesure de la principale dotation de l'Etat versée à la Région</i>	74 €
Dépenses de Personnel / Dépenses Réelles de Fonctionnement <i>Mesure des charges de personnel sur l'ensemble des frais de fonctionnement</i>	14,6 %
Dépenses Réelles de Fonctionnement + Rembt du Capital de la dette / Recettes Réelles de Fonctionnement <i>Mesure de la marge de manœuvre pour dégager de l'autofinancement</i>	88,4 %
Dépenses d'Équipement Brut / Recettes Réelles de Fonctionnement <i>Mesure du poids relatif de l'investissement au sein du budget</i>	25,3 %
Encours de la Dette Régionale (PPP inclus) / Recettes Réelles de Fonctionnement <i>Mesure volumétrique de l'endettement</i>	99,9 %

LEXIQUE

Autorisations de Programme (AP) / autorisations d'Engagement (AE) : les AP en investissement et les AE en fonctionnement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des programmes pluriannuels.

Compte Administratif (CA) : Le CA est le document établi par l'ordonnateur afin de rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Le CA rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et recettes, et présente les résultats comptables de l'exercice.

Crédits de Paiement en Investissement (CPI) / Crédits de Paiement en fonctionnement (CPF) : les CPI et les CPF constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées au cours de l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP et AE correspondantes.

Compte de gestion : Le compte de gestion est le document dans lequel le comptable de la Collectivité présente l'ensemble des opérations comptables auxquelles il a procédé durant le dernier exercice clos.

Crédits revolving : Emprunts à long terme qui offrent également des facilités d'utilisation comparables à celles d'une ligne de trésorerie. La Collectivité peut emprunter et rembourser au gré de ses besoins pendant l'exercice.

Encours de la Dette : Il s'agit du stock de dette détenu à un moment donné.

Épargne brute : L'épargne brute est égale à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent contribue à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Épargne nette : Elle est égale à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette. Elle correspond donc à l'excédent des recettes de fonctionnement qui sert à financer les dépenses d'investissement.

Fonds de Roulement : Le fonds de roulement à la clôture de l'exercice correspond au résultat global des opérations budgétaires cumulé avec les résultats des exercices antérieurs. Il correspond au résultat de clôture du Compte Administratif.

Lignes de Trésorerie : Il s'agit de lignes de crédits de trésorerie à court terme comptabilisées hors budget. Ces outils financiers sont utilisés dans le cadre de la gestion de trésorerie.

Opérations réelles / Opérations d'ordre : Les opérations budgétaires sont constituées, tant en dépenses qu'en recettes, d'opérations réelles et d'opérations d'ordre. Les opérations d'ordre correspondent à des écritures comptables n'impliquant ni encaissement ni décaissement effectif. A l'inverse, les opérations réelles donnent lieu à des mouvements de fonds.

Reversement PVA (ou ticket modérateur) : reversement au titre du plafonnement de la taxe professionnelle sur la valeur ajoutée.

Section de Fonctionnement : La section de fonctionnement enregistre les opérations courantes telles la formation professionnelle, l'apprentissage, le fonctionnement des lycées ou la gestion du service public de transports de voyageurs. Elle enregistre également les dépenses nécessaires au fonctionnement de la Collectivité (charges de personnel, fournitures, intérêts des emprunts,...).

Section d'Investissement : La section d'investissement retrace les opérations relatives au patrimoine, soit de la Région elle-même, soit de tiers. Ces opérations concernent notamment les biens mobiliers, immobiliers, détenus par la Région (acquisitions, ventes, travaux,...), ses créances et dettes (remboursement en capital de la dette,...), ainsi que les subventions d'investissement.

Les sigles :

CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources

DCRTP : Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle

IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux

DRES : Dotation Régionale d'Équipement Scolaire

TICPE : Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (*nouvelle dénomination de la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers*).

FCTVA : Fonds de Compensation de la TVA